

DATE : 03/02/2022

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2022_23

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 7 ET 8 FEVRIER 2022

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédiacre-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus et forme pédiatrique) **les 7 et 8 février.**

Ce document s'articule en deux parties :

I) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

II) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

I. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Cette semaine, compte tenu des doses disponibles, nous avons pu supprimer toutes les limites de commandes.

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert du lundi 7 février 8h30 au mardi 8 février à 23h30 selon les modalités présentées ci-après :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme Adulte	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.		Nombre de flacons de vaccins non limité
Pharmaciens			
Infirmiers, sages-femmes			
Chirurgiens-dentistes			Non ouvert à la commande
MSP, CDS, LBM			
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie			
SST			
SSU	Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité	Non ouvert à la commande
PMI	Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité	

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech – forme 12 ans et plus et forme pédiatrique – et les flacons de vaccin Moderna commandés **la semaine du 7 février** arriveront dans les officines entre **le vendredi 18 février et le mardi 22 février**.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé ;
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- Les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

Précisions sur les commandes antérieures :

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 31 janvier et le 1^{er} février seront livrés en officine **entre le vendredi 11 février et le mardi 15 février**.

L'ensemble des commandes passées en Moderna et Pfizer-BioNTech seront honorées.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) et Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) sera envoyé le **vendredi 4 février** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

II. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

1. Rappel des modes de conservation par vaccin

Nous vous rappelons que :

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et plus (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C à l'abri de la lumière.
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C à l'abri de la lumière.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

2. Utilisation des flacons non récupérés

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins, des services de protection maternelle et infantile, des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à qualite_covid19@santepubliquefrance.fr

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Un immense merci votre implication déterminante, à la fois dans cette nouvelle accélération de la campagne de vaccination et de rappel, et dans la vaccination pédiatrique.

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé